

REPUBLIQUE FRANCAISE ***** DEPARTEMENT DE L'OISE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE



LITZ - ETOUY - AGNETZ - CLERMONT - FITZ-JAMES - BREUIL LE SEC
BREUIL LE VERT - CAMBRONNE LES CLERMONT - NEUILLY SOUS CLERMONT - BAILLEVAL -
VCOURT - CAUFFRY - MONCHY SAINT ELOI - MOGNEVILLE - LAIGNEVILLE - VILLERS SAINT PAUL -
NOGENT SUR OISE

Siège social : 354 rue Gaston Paucellier - 60600 AGNETZ
Tél : 03 44 50 37 08 – Mail : sivbreche@gmail.com – Site : www.breche.fr

N° SIRET 256 003 609 00029 - N° TVA FR50 256003609

+++++



Note de présentation
Projet de restauration de la continuité écologique
secteur Moulins Pont de pierre/ Moulin Petit Fitz-James
Communes de Clermont et Fitz-James

TABLE DES MATIERES

I-	Informations générales	2
1.	Propriétaires des moulins :	2
2.	Délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Clermont vers le SIVB pour le moulin du Pont de Pierre :	2
II-	Présentation du périmètre du projet.....	1
1.	La Brèche.....	1
2.	Le secteur d'étude.....	1
3.	Le moulin de Pont de Pierre	2
4.	Le petit Moulin de Fitz-james	2
5.	Support photographique	4
III-	Diagnostic préliminaire.....	5
1.	Absence d'usage.....	5
2.	Faciès lenthiques prédominant.....	5
3.	Infranchissabilité des ouvrages	5
4.	Confluence artificialisée	5
5.	Bras longeant la RN31	5
6.	Arrivée d'eau pluviale dans le bras Est	5
7.	Fondations bâtiment du moulin de Pont de pierre	6
IV-	Projet envisagé.....	6
V-	Suite du projet et calendrier prévisionnel	6
	RESUME	7

I- Informations_générales

1. Propriétaires des moulins :

Moulin de Pont de Pierre

Commune de Clermont
7 rue du Général Pershing
60600 Clermont

Petit Moulin de Petit Fitz-James

Mme Meral
228 rue Pasteur
60600 Fitz-James

2. Délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Clermont vers le SIVB pour le moulin du Pont de Pierre :

Par le biais d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage bi-partite, le propriétaire de l'ouvrage hydraulique et le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche conviennent du réaménagement des parties hydrauliques du moulin dans un objectif de rétablissement complet de la continuité écologique.

Dans ce cadre, le SIVB se subroge au propriétaire pour assurer la maîtrise d'ouvrage des études de conception puis des travaux de rétablissement de la continuité écologique et des aménagements connexes.

Le SIVB perçoit les subventions de l'Agence de l'eau correspondantes à la totalité des frais engagés, sans que le propriétaire ne soit engagé financièrement.

Le règlement d'eau qui permettait l'exploitation de la force motrice de la rivière a été abrogé par arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015, suite à la demande effectuée par le propriétaire auprès des services de la Direction Départementale des Territoires.

A noter : Il n'y a pas de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le petit moulin de Fitz-James. Il est possible de conventionner en fonction des besoins futurs pour l'aménagement.

Maître d'ouvrage

Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche (SIVB)
354 rue Gaston Paucellier - 60600 Agnetz
représenté par Monsieur COPEL Alain en qualité de Président
contact technique : M. Rémi DELANNOY / M. Erwan LE CORRE
03 44 50 37 08 / 06 88 86 38 67, sivbreche@gmail.com

II- Présentation du périmètre du projet

1. La Brèche

La Brèche est un affluent rive droite de l'Oise, elle-même affluent de la Seine. La superficie du bassin versant est de 468 km². Le cours principal de la Brèche s'écoule sur 46 km et possède 3 affluents principaux. Rivière calme principalement alimentée par des sources, son débit est régulier avec un débit d'environ 1.5m³/s au droit du moulin.

Le lit de la Brèche a été déplacé et rectifié pour répondre à différents objectifs au fil des siècles : utilisation de la force hydraulique au profit des moulins, drainage des marais, approfondissement du cours d'eau pour des usages agricoles, urbanisation, puis utilisation des moyens mécaniques modernes pour entretenir la rivière (curage, élargissement, rectification de la rivière).

Une conséquence importante de ces aménagements est la perte de la dynamique du cours d'eau. Cette dynamique est pourtant indispensable à la diversité de milieux nécessaires à la vie biologique, à l'autoépuration, et à la régulation des à-coups hydrauliques. La principale composante de cette dynamique est le transport naturel des sédiments par charriage. Hors il est très amoindri par les retenus consécutive à la création des seuils, moulins.

Ainsi, afin d'atteindre le Bon Etat nécessaire aux différents usages de l'eau, la Brèche a été classée en « Liste 2 » au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement depuis décembre 2012. Ce classement oblige les propriétaires à aménager leurs ouvrages de façon à rétablir la continuité écologique d'ici fin 2017 (transit sédimentaire et franchissabilité piscicole).

Les moulins du secteur de Clermont / Fitz James doivent ainsi être aménagés afin de permettre la circulation des sédiments et des espèces cibles que sont la truite fario, la lamproie de planer, la vandoise, ainsi que l'anguille (espèce hors arrêté).

2. Le secteur d'étude

Le projet concerne un ensemble, formé de 3 moulins (Neuf du Pont de Pierre, Vieux du Pont de Pierre et petit moulin de Fitz-James), 3 bras (Ouest, Est et celui longeant la RN31) et une confluence avec le ru de la Garde localisés sur les communes de Clermont et de Fitz-James.

Le moulin Vieux du Pont de Pierre formait donc un complexe hydraulique avec deux autres moulins répartis sur deux bras, mais réglementés par le même droit d'eau :

- Le moulin Neuf du pont de Pierre situé 170m en aval sur le même bras Ouest et dont les parties hydrauliques ont complètement disparues.

- Le petit moulin de Fitz James, sur la commune du même nom, situé sur le bras Est, sans activité aujourd'hui, mais présentant une chute de 90cm.

La répartition des débits entre les deux est de l'ordre de 60% pour le bras Ouest et 40 % pour le bras Est. Les bras traversent le marais de Clermont, en partie communal, pour lequel des actions de valorisation et gestion des milieux humides naturels sont en réflexion.

Au cours de la construction de la RN31 dans la vallée, le bras Est a été divisé en deux au niveau de la route : le bras initial conduit au petit moulin de Fitz-James, et un bras rectiligne supplémentaire longe la RN31 en pied de talus (photo 2, premier plan). On note également que le bras Est traverse la RN31 via un busage qui est nettement mal positionné (tirant d'air très faible de l'ordre de 40 cm, photo 2).

3. Le moulin de Pont de Pierre

Le Moulin Vieux du Pont de Pierre est établi depuis plusieurs siècles sur le bras Ouest de la Brèche, rive gauche, où il produisait de l'huile. En 1989, il est équipé de pompes actionnées par la rivière afin d'acheminer l'eau potable de la commune. Cet usage est désormais remplacé par des pompes

électriques, mais le bâtiment est toujours utilisé par les équipes de Suez en charge de l'adduction en eau potable du Clermontois.

Portant l'identifiant ROE 42497, avec un premier règlement d'eau date de 1843, l'ouvrage avait une chute de un mètre, réduite depuis à 28 cm lorsque les vannes sont ouvertes (photo 5). Les turbines successives ont été démontées pour laisser, en lieu et place, la canalisation d'eau potable franchir la Brèche (photo 4).

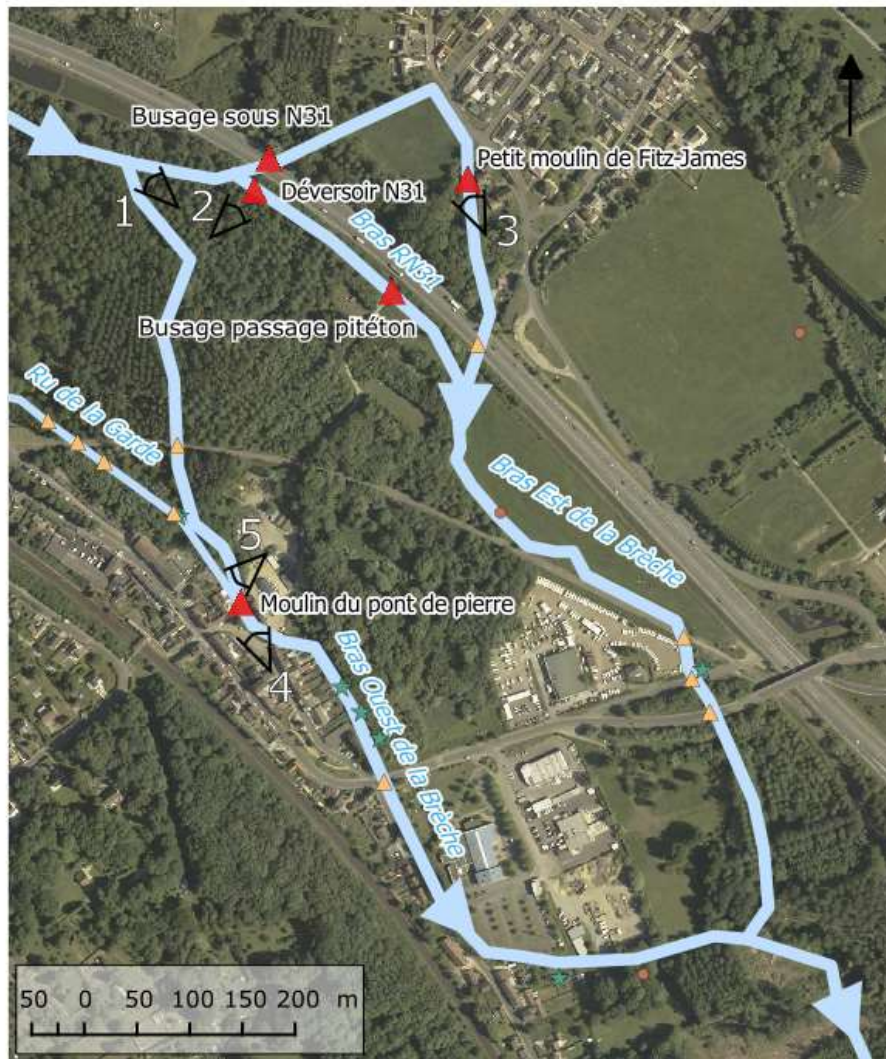
Aujourd'hui le cours d'eau s'écoule en parti par le bras usinier, mais principalement par les vannes, au pied desquelles conflue le Ru de la Garde (photo 4). Une recharge granulométrique effectuée par l'association de pêche permet le fraie des truites immédiatement à l'aval du moulin.

4. Le petit Moulin de Fitz-james

L'existence d'un premier moulin à cet emplacement remonterait à une date antérieure à la révolution française. Un second moulin a ensuite été installé (1801-1825) portant le ROE n°42496.

Aujourd'hui l'écoulement se fait principalement par le bras de décharge, les vannages restant ouverts (deux vannes sur les quatre, photo 3). La chute occasionnée est d'une hauteur de 90cm et rend l'ouvrage infranchissable pour les espèces ciblées (truite fario, anguille, lamproie). Néanmoins, le bras Ouest pourrait être considéré comme le chemin préférentiel pour ce qui est de la continuité écologique (avec un débit et des vitesses d'écoulement plus importants) et le projet pourrait se concentrer sur l'aménagement du moulin de Pont de Pierre.

Présentation du périmètre d'étude



Légende






-  Cours d'eau
-  Principaux ouvrages hydrauliques
-  Ouvrages transparents
-  Espèces invasives
-  Abreuvoirs

 Photo numéro 4

Sources :
Bureau d'étude SCE (2013)
ONEMA
SIVB

5. Support photographique



Photo 1 : Diffuence bras Ouest (gauche) et Est (droite)

Photo 2 : Sur le bras Est, busage sous dimensionné permettant le franchissement de la RN31 et seuil à l'amont du ru longeant la RN31.

Photo 3 : Vannages du Moulin de Petit Fitz-James.

Photo 4 : Au 1er plan reseau d'eau potable ;
Au 2nd plan la confluence entre le bras Ouest et le ru de la Garde ;

Photo 5 : Vannages du moulin de Pont de Pierre.

III- Diagnostic préliminaire

1. Absence d'usage

Aucun des deux moulins ne présente d'usage, et leur entretien n'est plus assuré par leurs propriétaires. Il en résulte des ouvrages altérés, dont les vannages ne sont plus manœuvrables, amplifiant les impacts sur le milieu aquatique.

2. Faciès lenthiques prédominant

La présence des différents ouvrages entraîne des faciès de type lenthique (écoulement lent) sur la majorité du périmètre d'étude. Le substrat est principalement composé de limon et d'argile à l'amont des ouvrages. Cependant, à l'aval du moulin de Pont de Pierre, on retrouve des sédiments plus grossiers (sable, cailloux, gravier), en raison notamment de la recharge granulométrique réalisée par l'association de pêche locale.

3. Infranchissabilité des ouvrages

En application du protocole d'Information sur la Continuité Ecologique (ICE) le moulin de Pont de Pierre (0,28 m de chute) est franchissable pour la Truite, mais constitue une barrière partielle à impact significatif pour les Lamproies de planer, Vandoises et Anguilles. Le petit moulin de Fitz-James représente une discontinuité complète avec une chute de 0,90 m.

4. Confluence artificialisée

La confluence avec le ru de la Garde est actuellement aménagée avec des palplanches (photo 4) ce qui empêche toute interaction entre le cours d'eau et les berges.

5. Bras longeant la RN31

Le bras longeant la RN31 ne présente pas d'intérêt particulier pour le fonctionnement de la rivière et la question de son devenir se pose. Cependant, il faut noter que ce tronçon est utilisé par les pêcheurs.

Par ailleurs, l'ouvrage de franchissement de la RN31 concourt au remous liquide important qui s'étend jusqu'à la diffluence du bras Est et Ouest. Ce remous s'accompagne d'un envasement important du lit.

6. Arrivée d'eau pluviale dans le bras Est

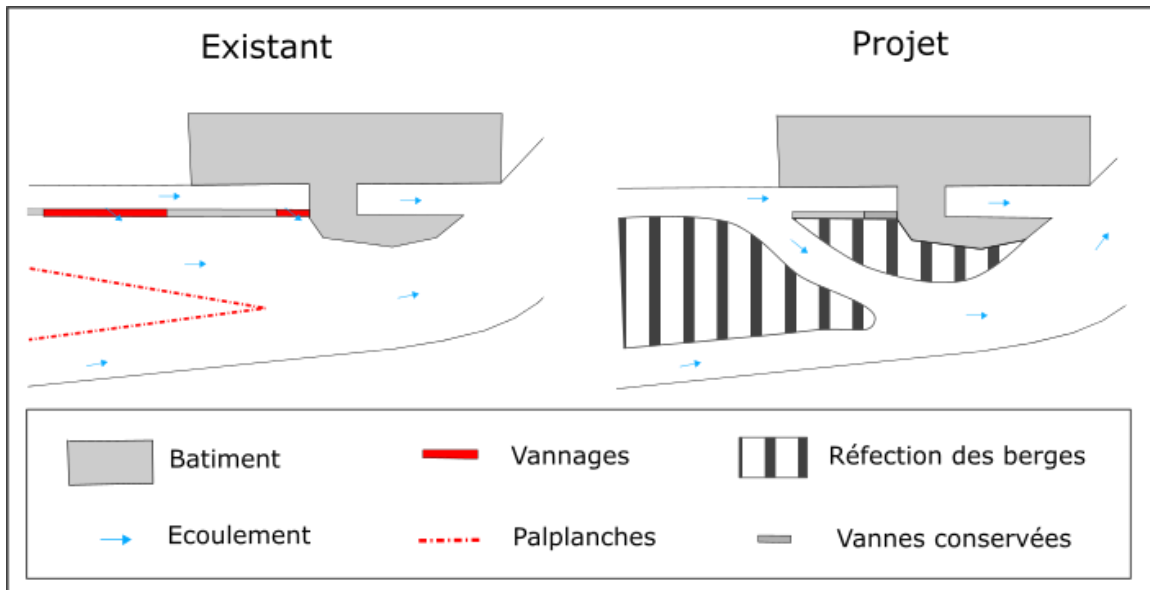
Une arrivée d'eau pluviale se situe au niveau du bras usinier du petit moulin de Fitz-James. A l'occasion de dysfonctionnements, des eaux usées peuvent arriver via le réseau d'eau pluviale dans le bras usinier entraînant des nuisances.

7. Fondations bâtiment du moulin de pont de pierre

Afin d'éviter d'éventuelles perturbations sur les fondations du moulin, il pourrait être nécessaire de conserver un écoulement dans le bras usinier au droit de la retenue.

IV- Projet envisagé

A partir de ce premier diagnostic, le scénario envisagé consisterait principalement en la restauration du moulin de Pont de pierre, afin de rétablir la continuité écologique sur la Brèche via le bras Ouest. Les travaux pourraient consister en l'effacement des seuils, déversoirs et vannages. Ces futurs travaux, seraient également l'occasion d'effectuer des travaux de renaturation de la confluence entre le Ru de la Garde et la Brèche : retrait des palplanches, réfection et réduction du lit de la Brèche.



Le bras Est et le petit moulin de Fitz-James feront l'objet d'aménagements à la marge en fonction des conclusions des diagnostics à venir.

Des travaux pourraient également être nécessaires afin de rendre le bras Ouest, sur lequel il n'y aura plus de chute, plus attractif pour les poissons.

V- Suite du projet et calendrier prévisionnel

La suite du projet sera confiée à un prestataire qui devra répondre aux questions soulevées dans le diagnostic préliminaire. Il aura à charge de :

- réaliser les études complémentaires (notamment des levées topographiques et une modélisation hydraulique du fonctionnement des différents bras et du marais afin de prévoir la répartition des futurs écoulements) ;

- proposer plusieurs scénarios d'aménagement des différents bras et ouvrages en apportant une expertise et une vision extérieure aux acteurs locaux,
- vérifier l'hypothèse d'une attractivité préférentielle du bras Ouest. L'étude sera basée sur les vitesses d'écoulement à la confluence et les débits sur les deux bras (étiage et crue) ;
- préparer le dossier de consultation des entreprises de travaux ;
- suivre les travaux.

Calendrier

janvier 2015 : consultation des partenaires sur le projet, visite sur site.

février 2016 : élaboration de la consultation pour désigner un maître d'œuvre, relecture du DCE par les partenaires.

mars-avril 2016 : consultation, désignation du MOE, demande de subvention études

juillet 2016 : accord de subvention, début des études

1^{er} trimestre 2017 : fin de l'étude, approbation du projet définitif,

printemps 2017 : consultation des entreprises de travaux, demande de subvention travaux

été 2017 : travaux

RESUME

Sur le secteur du moulin de Pont de Pierre et du petit moulin de Fitz James, la Brèche est séparée en deux bras (Ouest et Est). La présence de ces deux ouvrages ne permet pas la continuité écologique suffisante exigée par l'arrêté de classement de la Brèche en Liste 2.

En concertation avec les propriétaires des moulins, le SIVB envisage de lancer une étude permettant de définir les possibilités de restauration de la continuité écologique sur l'ensemble du secteur, et de définir les mesures d'accompagnement nécessaires.